

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**5 OCTOBRE 2015**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                           |                      |
|---------------------------|----------------------|
| 1. Pauline Farrugia       | 4. Normand Jolicoeur |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. Claude Villeneuve |
| 3.                        | 6. Alain Beaulieu    |

ABSENT(S) :

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Michael Page.

EST AUSSI PRÉSENT monsieur, Daniel Décary, directeur général et secrétaire trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport du maire et des conseillers
3. Période de questions portant sur un sujet à l'ordre du jour de la séance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015

**CORRESPONDANCE**

5. Remise aux membres du conseil

**ADMINISTRATION**

6. Ressources humaines – Embauche d'une employée à temps partiel – Services des finances
7. Comité d'orientation stratégique - Mandat
8. Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec (CGER) – Entente de services – Autorisation de signature

**URBANISME, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ**

9. Permis sujet à un PIIA – 410-412, rue Woodward
10. Permis sujet à un PIIA – 482, rue Rublee
11. Permis sujet à un PIIA – Lot 4 028 828, chemin Magog

**INFRASTRUCTURES, VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

12. Bâtiment 2070, chemin du Lac - Restauration

**AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

13. Adoption — Règlement 2015-587 sur la tenue des séances du conseil

**ACCEPTATION DES ACHATS**

14. Acceptation des comptes
15. Rapports des salaires nets – 2015-09
16. Déboursés de plus de 5 000 \$
17. VARIA
18. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt collectif
19. Levée de l'assemblée

2015-10-05.01

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**5 OCTOBRE 2015**

**2015-10-05.02      RAPPORT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Le maire et les conseillers font un rapport des différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

**2015-10-05.03      PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Quatorze(14) citoyens assistant à la séance.

INTERVENANTS

OBJET

Dominique Cyr, Jacques Campbell, Michael Rochette, Paul St-Pierre	Règlement sur la tenue des séances du conseil...questions diverses et possibilité de report de la décision
--	--

**2015-10-05.04      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**2015-10-05.05      CORRESPONDANCE**

La correspondance a été remise aux membres du conseil.

**2015-10-05.06      RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE À TEMPS PARTIEL – SERVICES DES FINANCES**

ATTENDU la charge importante de travail du personnel administratif de la municipalité;

ATTENDU QU'il soit opportun de préparer des réclamations au Ministère de la sécurité publique suite aux épisodes de pluies diluviennes de juin et de juillet derniers et de procéder à la saisie de données financières préalables à la planification budgétaire à venir;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'une employée occasionnelle pour s'acquitter de ces tâches;

ATTENDU la disponibilité d'une ressource ayant déjà complété des mandats similaires pour le compte de la municipalité dans le passé;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE Madame Ginette Gagné soit embauchée au poste de Commis au Service des finances et de la trésorerie pour la période du 6 octobre au 11 décembre 2015, à raison d'un maximum de 21 heures par semaine, selon un horaire hebdomadaire variable, au taux horaire forfaitaire de vingt-cinq (25\$) / l'heure, tous avantages et bénéfices étant inclus.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**5 OCTOBRE 2015**

**2015-10-05.07**

**COMITÉ CONSULTATIF D'ORIENTATION STRATÉGIQUE – COMPOSITION ET MANDAT**

ATTENDU la volonté du Conseil de favoriser la participation citoyenne dans la détermination, la mise en place et le suivi des orientations et projets de la municipalité, le tout, dans les divers domaines de la vie municipale;

ATTENDU la mise en place progressive des comités municipaux issus de la structure adoptée par le Conseil le 13 avril 2015;

ATTENDU le démarrage du Comité consultatif d'orientation stratégique;

ATTENDU qu'il soit opportun d'approuver la composition et de définir les mandats prioritaires à court terme dudit comité;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE Monsieur le Maire Michael Page, que Mesdames les conseillères Pauline Farrugia et Marcella Davis Gerrish, que le Directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Daniel Décary, que Mesdames les citoyennes Heather Bowman et Lori Ferguson et Messieurs les citoyens Jacques Campbell, Peter Fletcher, Lorne LeMarquand, Jason Stafford et David Wilson soient nommés membres du comité et Monsieur le citoyen Morgan Quinn, président du comité.

QUE le comité procède à un bilan du plan d'action 2012-2017, adopté par le Conseil le 6 février 2012, en identifiant les actions réalisées et les actions encore à entreprendre et en avisant le conseil quant à l'ordre de priorité à accorder à ces dernières pour les années restantes du plan et que le bilan et les recommandations soient déposées au Conseil, au plus tard le 30 novembre 2015;

QUE le comité procède à une revue du rapport issu de la démarche de planification stratégique à long terme « Une vision pour North Hatley », réalisée par le groupe Locus planning et déposé au Comité de développement économique le 18 décembre 2012 et qu'il avise le conseil quant à l'exactitude et la pertinence des informations, constats et recommandations s'y retrouvant et qu'un rapport soit déposé au Conseil au plus tard le 30 juin 2016.

ADOPTÉE

**2015-10-05.08**

**CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT DU QUÉBEC (CGER) – ENTENTE DE SERVICES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU l'obligation pour la municipalité de doter le service des travaux publics de véhicules pour l'entretien des voies publics et la réalisation des divers travaux saisonniers;

ATTENDU l'opportunité pour la municipalité d'avoir recours aux services du CGER;

ATTENDU la nécessité de procéder à la location de véhicules pour compenser la mise hors service d'un camion de déneigement;

ATTENDU la nécessité de procéder à la réalisation d'un appel d'offres pour procéder au remplacement d'un camion devenu hors service suite à un accident;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la municipalité procède à la conclusion d'une entente de services avec le CGER en vue de l'obtention de propositions en vue de combler les besoins;

QUE toute proposition du CGER soit présentée au Conseil pour adoption préalable à tout engagement.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**5 OCTOBRE 2015**

**2015-10-05.09**

**PERMIS SUJET À UN PIIA – 410-412, RUE WOODWARD**

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 23 septembre 2015;

ATTENDU QU'une demande a été formulée pour refaire la pente de toit au 410-412, rue Woodward;

ATTENDU QUE les documents fournis sont incomplets selon les exigences du règlement sur les PIIA et devront être soumis pour une étude ultérieure de la demande;

ATTENDU QUE le CCUP recommande au conseil de refuser la demande jusqu'au dépôt complet des plans pour une nouvelle étude;

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP et refuse la demande.

ADOPTÉE

**2015-10-05.10**

**PERMIS SUJET À UN PIIA – 482, RUE RUBLEE**

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 23 septembre 2015;

ATTENDU QU'une demande a été faite pour la construction d'une remise en cour arrière d'une superficie de 4,8 m. par 3,6 m. au 482, rue Rublee;

ATTENDU QUE les matériaux (déclin de vinyle et bardeaux d'asphalte) seront par l'apparence et la couleur très similaires aux revêtements du bâtiment principal;

ATTENDU QUE l'aspect architectural de la remise s'insère bien dans son environnement et a été approuvé;

ATTENDU QUE les travaux rencontrent les critères d'évaluation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité;

ATTENDU QUE le CCUP recommande au conseil d'accepter la demande telle que présentée;

ATTENDU QUE le projet doit correspondre aux normes de la réglementation en vigueur lors du dépôt final du projet;

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

**2015-10-05.11**

**PERMIS SUJET À UN PIIA – LOT 4 028 828, CHEMIN MAGOG**

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 23 septembre 2015;

ATTENDU QU'une demande a été faite pour la restauration et d'agrandissement du hangar à bateau du lot 4 028 828, chemin Magog, c'est-à-dire revêtements extérieurs (mur et toit) ainsi que les ouvertures (fenêtres et portes).

ATTENDU QUE les matériaux pour les murs et la toiture seront d'un seul type de matériel soit l'acier pré-peint de couleur gris;

ATTENDU QUE la totalité des cabinets de plage et hangars à bateau dans le secteur ont des murs de bois;

ATTENDU QUE le hangar à bateau est en situation de droit acquis, aucun agrandissement en littoral n'est permis;

ATTENDU QUE le hangar à bateau doit retrouver son emplacement original suite à son déplacement par des glaces;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**5 OCTOBRE 2015**

ATTENDU QUE le hangar à bateau doit être repositionné avec comme assise des pieux vissés et qu'une autorisation du *Ministère des Forêts, de la Faune et Parcs* (MFFP) est nécessaire;

ATTENDU QUE l'implantation, l'aspect architectural par le choix des matériaux s'intégreront peu dans l'environnement immédiat. Les ajustements suivants sont requis :

- Aucun prolongement du bâtiment dans le littoral;
- QUE le choix des matériaux soient revu en utilisant deux types de matériaux tout en préconisant le bois pour les murs extérieurs;
- QUE l'élévation du bâtiment soit limitée à une hauteur de 4.5 m. maximum;
- QUE la hauteur du bâtiment soit augmentée en rehaussant le terrain.
- QUE le déplacement soit fait suite à une autorisation du MFFP pour l'utilisation des pieux vissés dans le littoral.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la recommandation du CCUP conditionnellement au respect des modifications demandées aux propriétaires.

ADOPTÉE

**2015-10-05.12**

**2070, CHEMIN DU LAC – RESTAURATION DU BÂTIMENT**

ATTENDU la levée de fonds réalisée par la Société récréative de North Hatley pour la restauration du bâtiment situé au 2070 chemin du Lac, propriété de la municipalité;

ATTENDU la somme disponible de treize mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars (13 989 \$) déposée dans un compte dédié à cette fin;

ATTENDU l'achat de matériaux pour des travaux de revêtement extérieur du bâtiment, à la demande de la Société récréative de North Hatley ;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la facture # 2238395 de Létourneau matériaux de construction Inc. au montant de sept mille six cent quatre-vingts deux dollars et soixante-huit sous (7682,68\$), taxes incluses, soit payée à même le fond disponible au compte dédié;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 23-080-00-004.

ADOPTÉE

**2015-10-05.13**

**ADOPTION — RÈGLEMENT 2015-587 SUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL**

ATTENDU la volonté du Conseil de préciser davantage les règles régissant la tenue des séances régulières et spéciales du conseil.

ATTENDU l'avis de motion donné le 14 septembre 2015;

QUE le règlement 2015-587 sur la tenue des séances du conseil, abrogeant le règlement 2003-461 soit adopté, avec dispense de lecture, une copie dudit règlement ayant été remise aux conseillers qui déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture conformément à la loi.

La conseillère MARCELLA DAVIS GERRISH propose que le Conseil retarde l'adoption du règlement à la prochaine séance suite à la demande de citoyens d'en prendre connaissance au préalable et demande le vote.

LE CONSEILLER CLAUDE VILLENEUVE VOTE CONTRE  
LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**5 OCTOBRE 2015**

**2015-10-05.14      ACCEPTATION DES COMPTES**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 5 octobre 2015 par le Service de trésorerie :

Comptes réguliers au 5 octobre 2015:	<b>173 228,54 \$</b>
Paielement par prélèvement :	<b>6 446,24 \$</b>

ADOPTÉE

**2015-10-05.15      RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2015-09**

20 employés (6 membres du conseil, 4 membres du CCUP et 10 employés municipaux) :	<b>34 845,79 \$</b>
---	---------------------

ADOPTÉE

**2015-10-05.16      DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000 \$**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'autoriser les achats suivants d'un montant supérieur à 5 000 \$ :

FOURNISSEURS	DATE	FACTURE	MONTANT
<b>L'EXCELLENCE AGRICOLE DE COATICOOK</b>			
Ent. Marché champêtre (travaux en mai 2015)	2015-09-23	28474	715,82 \$
Ent. stationnement (travaux en juin 2015)	2015-09-23	28476	229,95 \$
Balayage des rues (travaux juin 2015)	2015-09-23	28477	2 974,06 \$
Ent. voirie - fossé (travaux en juin 2015)	2015-09-23	28478	2 138,54 \$
Urgence - Dégât d'eau pluies abondantes (Travaux juillet 2015)	2015-09-23	28479	2 239,49 \$
Ent. pluvial - chemin Université (travaux en juillet 2015)	2015-09-23	28480	1 014,25 \$
Ent. camion - location Bobcat 5600 manque un camion (août 2015)	2015-09-23	28481	689,85 \$
Ent. machinerie parcs (travaux en août 2015)	2015-09-23	28482	67,99 \$
Ent. équipement Bobcat T650 skid (travaux en août 2015)	2015-09-23	28483	2 443,38 \$
Ent. pluvial - rue Lebaron (travaux en septembre 2015)	2015-09-23	28484	689,85 \$
Ent. machinerie parcs (travaux en septembre 2015)	2015-09-23	28485	91,36 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>13 294,54 \$</b>
			<b>Taxes inclus</b>
<b>PAVAGES LAVALLEE &amp; TANGUAY INC</b>			
PAVAGE DIVERS RUES	2015-09-24	1068	12 100,54 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>12 100,54 \$</b>
			<b>Taxes inclus</b>
<b>SINTRA INC.</b>			
ASPHALTE	2015-08-31	26-0404-01245	7 208,06 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>7 208,06 \$</b>
			<b>Taxes inclus</b>

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

**5 OCTOBRE 2015**

**2015-10-05.17**

**VARIA**

**2015-10-05.18**

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT COLLECTIF**

INTERVENANTS	OBJETS
Michael Rochette	Antenne de téléphonie cellulaire
Jacques Campbell	Avis juridique sur la démolition de bâtiments
Paul St-Pierre	Questions adressées lors de la dernière séance
Dominique Cyr	Propriété de l'usine de filtration Antenne de téléphonie cellulaire
Benoît Lépine	Travaux au 2070, chemin du Lac
Jacques Campbell	Aménagements floraux...succès...s'inspirer d'ailleurs
Pierre Jean-Marie	Antenne...compensations
Michael Rochette	Relations NHRS-Municipalité...protocole d'entente
Benoît Lépine	Entente NHRS-Municipalité vs autre intervenants potentiels
Michael Rochette	Championnat de longboard... succès...coût des ressources municipales
Dominique Cyr	Championnat de longboard...restauration

**2015-10-05.19**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h10 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

Que la présente séance soit levée et fermée.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Michael Page  
Maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Décary  
Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Michael Page, atteste que  
la signature du présent procès-verbal  
équivalut à la signature par moi de  
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.